

Définition Parapet : (n.m.) Petit mur en pierre construit au sommet d'une construction, empêchant les personnes de tomber dans le vide. La parapet est parfois doté de merlons et de créneaux. On parle alors de parapet crénelé. Synonyme de garde-corps.

Du verbe latin *parare* (protéger) et de *pectus* (poitrine), via l'italien *parapetto* (parapet). On le trouve dans le *Tiers livre* de François Rabelais (1546) : Tous estoient percés pour canonnieres par chascun des flans et angles intérieurs en deux endroitz, savoir est, au dessous et au dessus du cordon. Hauteur d'iceux avecques leur parapete, comme de ladite muraille. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

